



SAINT-JULIEN-MOLHESABATE

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE A2024-07 REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT 2 RUE DU LAVOIR-LE BOURG 43220 ST JULIEN MOLHESABATE

Le Maire de la commune de Saint Julien Molhesabate

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L2212.1, L2212.2, et L2213-5 ,

Vu le code de la voirie routière et le code de la route,

Vu le code de l'Urbanisme notamment ses articles L421-1 et suivants

Vu le code civil notamment l'article 552

Vu le code du Travail et le code de l'environnement

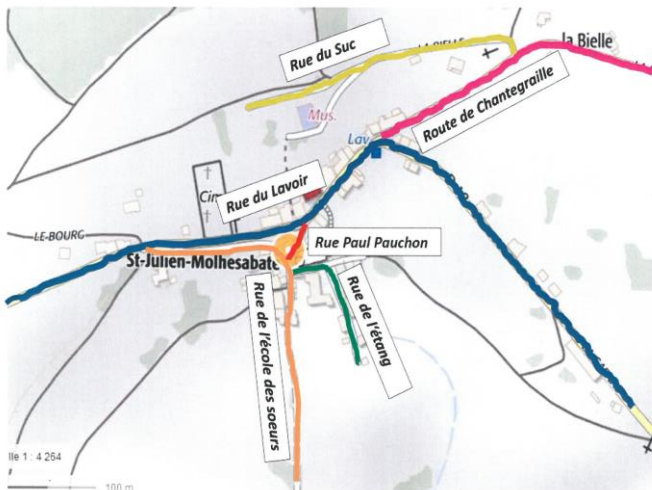
Vu la demande du 06 février 2024 de l'entreprise FRAISSE et Fils chargée des travaux de branchement ENEDIS au 2 rue du Lavoir – lieudit Le Bourg cadastrée section BI n° 157

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons,

ARRETE

ARTICLE 1 – OBJET

L'entreprise FRAISSE et Fils est autorisée à réduire la chaussée sur une voie de circulation à hauteur du 2 rue du Lavoir – lieudit Le Bourg 43220 SAINT JULIEN MOLHESABATE dans le cadre des travaux de branchement ENEDIS de la propriété bâtie cadastrée section BI n° 157 semaine 09 et 10 soit du lundi 26 février 2024 à 7h00 jusqu'à la fin des travaux estimée au vendredi 08 mars 2024 à 19h00 sauf report causes intempéries.



Le stationnement de tous les véhicules autres que ceux de l'entreprise chargée des travaux est interdit.

ARTICLE 2 – SIGNALISATION et EXECUTION

La signalisation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux qui devra remettre la chaussée dans son état initial. Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

ARTICLE 5 – VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté est exécutoire et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification soit par courrier au : **6 cours sablon CS 90 129 63033 Clermont Ferrand** soit par l'application Télérecours citoyens accessible sur: www.telerecours.fr

Ampliations au Département de la Haute Loire et à Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie

Fait à Saint Julien Molhesabate, le 09 février 2024

Monsieur le Maire - CIBERT Gilles

